

**Madame | Monsieur (Toutes les zones sont à compléter obligatoirement)**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal..... Ville.....

Email ..... @ ..... Tél : .....

Pièce d'identité : ..... n° .....

**Déclare avoir visité le bien immobilier suivant :**

Type de bien.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Le demandeur SOUSSIGNÉ reconnaît

☐ avoir visité le bien,

☐ **avoir pris connaissance des conditions générales et particulières** figurant à la suite de la présente demande et les accepter dans leur intégralité,

**Par l'intermédiaire de : SIN**

Le demandeur soussigné reconnaît avoir été parfaitement informé des conditions de la vente sur offres par internet et qu'il devra s'inscrire sur le site internet [www.notaires-sin.fr](http://www.notaires-sin.fr) au niveau de la fiche détaillée du bien pour participer à la vente.

Fait à..... le...../...../2025

Signature du client

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

**A retourner par courriel (recto/verso) avec copie pièce d'identité à : [lareunion@notaires-sin.fr](mailto:lareunion@notaires-sin.fr)**

## **CONDITIONS GENERALES**

Ces conditions sont disponibles sur le site [www.notaires-sin.fr](http://www.notaires-sin.fr).

En acceptant les termes de cette demande d'agrément et en vous inscrivant sur le site vous assumez le fait que vous avez consulté ces conditions générales et que vous les acceptez.

## **CONDITIONS PARTICULIERES et SPECIFIQUES DE LA VENTE**

Le DEMANDEUR si son offre est retenue :

**1°) S'engage à réitérer son offre dans les huit jours francs de la fin de la réception des offres par la signature d'un avant contrat dans les termes et conditions ci-après :**

- Fixation de la date limite de signature de l'acte authentique dans les 4 mois et demi de la signature de l'avant contrat,
- **Versement d'un dépôt de garantie de 5%** au moyen d'un virement bancaire lors de la signature de l'avant contrat, établi à l'ordre de Maître Dev KOYTCHA, notaire à SAINT-DENIS.
- Règlement du prix le jour de la signature,
- Stipulation d'une clause de constitution de gage espèce au profit du vendeur,
- Remboursement prorata temporis au vendeur de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des frais de rôle le jour de la signature de l'acte authentique sur la base de la taxe foncière émise pour l'année précédente à titre de forfait pour le cas où a` cette date celle de l'année en cours ne serait pas établie.

Exonération au profit du vendeur de la garantie des vices cachées ainsi qu'autorisé par l'article 1643 du Code Civil dans le cas où le vendeur n'est pas un professionnel de l'immobilier.

**2°) Reconnaît et déclarer être informé de la situation de l'immeuble au regard de la réglementation notamment, savoir :**

- plan de prévention des risques naturels et technologiques,
- Diagnostics techniques,

**3°) Reconnaît avoir pris connaissance le jour de sa visite de la désignation précise du bien**

**4°) S'engage, dans le cas où il subordonnerait son acquisition a` l'obtention d'un prêt, à savoir :**

- produire une attestation d'accord de principe d'un organisme financier le jour de la signature de l'avant contrat,
- définir le montant de l'emprunt (qui ne pourra dépasser le montant du prix de vente), et sa durée.
- Accepter que le taux fixe maximum de référence hors assurance soit fixé à 5% et que la durée maximum du prêt soit fixée à 25 ans.
- Effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de son ou ses prêts dans un délai de 21 jours à compter de la signature de l'avant contrat et en justifier à Maître Dev KOYTCHA à première demande de ce dernier,
- Justifier de l'obtention de son offre de prêt dans les 60 jours de l'avant contrat,
- S'engager dès réception de l'offre à la transmettre sans délai pour information à Maître Dev KOYTCHA.

**5°) S'engage à respecter les servitudes de toute nature qu'elles soient relatives au bien**

**6°) Déclarer être informé :**

- **Qu'il devra justifier de 20% d'apport dans son projet de financement.**
- Des dispositions relatives au délai de rétractation de la loi S.R.U.,
- **Que le bien est vendu en l'état.**
- De la procédure d'une vente sur offre par internet pour avoir consulté le site [www.notaires-sin.fr](http://www.notaires-sin.fr),
- Que le prix offert comprend les honoraires de négociation T.T.C. **dus par l'acquéreur** à VAE CONSEILS,
- Qu'il aura à s'acquitter en sus du prix les frais d'acquisition dénommés "frais de notaire".

A..... le...../...../2025

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"